

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 04476

Numéro SIREN : 877 585 794

Nom ou dénomination : A.R. VTC

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2023 sous le numéro de dépôt 2350

Désignation de l'entreprise **Société A.R VTC**Adresse de l'entreprise **146 Rue de Lyon****13015 MARSEILLE**Numéro SIRET * **8 7 7 5 8 5 7 9 4 0 0 0 1 0**Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2**Durée de l'exercice précédent * **1 2**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES
DETTES (4)
REVENUS

				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 2	Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 2 1
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016	8	225
	Immobilisations corporelles *	028	030	11 225	15 339
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	11 232	15 563
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074	20 624	4 625
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	6 374	16 768
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098	26 998	21 393
Total général (I+II)		110	112	38 230	36 956
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134		16 381	10 230
	Résultat de l'exercice	136		2 601	18 151
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		20 082	29 481
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		17 574	7 330
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 5)	172		575	146
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		18 148	7 476
	Total général (I + II + III)	180		38 230	36 956
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 135
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société A.R VTC

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice clos le 31/12/2023
N° 2033-B 2023
A L'ORIGINE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209			210		
	Production vendue	biens			215			214		
		services *			217			218	47 219	30 064
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226		18 762	
	Autres produits						230	8	1	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	47 227	48 827	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stock (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		25	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	45 104	30 979	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	384			244	1 853	1 067	
	Rémunérations du personnel *						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	25	35	
	Dotations aux amortissements *						254	5 466	5 241	
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262	1	5
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
	Total des charges d'exploitation (II)							264	52 449	37 352
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(5 222)	11 475	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)		280			
	Produits exceptionnels				(IV)		290	8 282	7 263	
	Charges financières				(V)		294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300		588
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348		(VI)				
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)		306	459		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	2 601	18 151	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	2 601	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	459		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Deductions	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992	350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44 septdécies)	993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352	3 060	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables : *3.3 dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		370	3 060	372		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A.R VTC

30/09/2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[illegible][illegible]

Désignation de l'entreprise : Société A.R VTCNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	650	412		414		416		650		650	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	24 000	462		464		466		24 000		24 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 083	472	1 135	474		476	2 218		2 218		
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	25 732	492	1 135	494		496	26 868		26 868		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	425	502	217	504		506		642	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	9 520	552	4 800	554		556		14 320	
	Autres immobilisations corporelles	560	224	562	449	564		566		673	
TOTAL		570	10 169	572	5 466	574		576		15 635	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements *	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values			
									Court terme *	Long terme		
									⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧
	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
8												
9												
10												
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL						596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Néant ☐ *

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

			Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	3 3	Déficits reportables	984	3
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	3

[illegible]

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société A.R VTC

30/09/2022

Détail des Autres Imputations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société A.R VTC				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2021		et clos le : 30/09/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis			657		
dont handicapés			651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	47 219
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	47 219
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	8
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	6 523
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	38 220
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	44 745
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	2 482
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	2 482
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	47 219	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 8 7 7 5 8 5 7 9 4 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.R VTC

ADRESSE (voie) 146 Rue de Lyon

CODE POSTAL 13015 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	ARAISSA	Prénom(s)	RANI
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	100
Naissance :	Date	N° Département	99	Commune	TUNISIE
		Pays	TN		
Adresse :	N°	Voie	RUE MELCHIOR GUINOT		
	Code postal	Commune	MARSEILLE	Pays	France

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
		Pays			
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET

8 7 7 5 8 5 7 9 4 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.R VTC

ADRESSE (voie)

146 Rue de Lyon

CODE POSTAL

13015

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.			16 884.00
30/09/2022 CD FNP 30 09 2022		16 884.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77800000 REMBST ASSURANCE			8 282.34
11/01/2022 CD SAS CONCEPT CAR CARROSSERIE		8 282.34	

A.R. VTC

SASU au capital de 1 000 Euros

Siege social 146 Rue de Lyon

13015 Marseille

RCS : « 877 585 794

Rapport spécial du gérant sur les conventions
Visées à l'article L 223-19 du Code de commerce
Exercice clos au 30/09/2022

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées audits articles, intervenues poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Une convention de compte courant a été passée avec le gérant associé, **M. ARAISSIA Rani** et cette convocation de mise à disposition de fonds privés pour les besoins de la société s'est élevé le **30/09/2022** à la somme de **4,51 Euros**, qui seront remboursés au cours des exercices à venir. Ces sommes mises à disposition pour des besoins d'investissements de la société ne porteront pas d'intérêts.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Le président

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



A.R. VTC
SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 146 Rue de Lyon
13015 Marseille
R.C.S : 877 585 794

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'EXERCICE CLOS AU 30/09/2022

Résolution 1

En conséquence, l'Assemblée Général donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Résolution 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **30/06/2022** faisant ressortir un **bénéfice** de **2 601.01** Euros. Le résultat antérieur présente un solde créditeur de **16 380.62** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Dividende **17 000 euros**.
- Au report à nouveau, il passera ainsi de **2 601.01 Euros** à la somme de **1 981.63** Euros après affectation.

Résolution 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Résolution 4

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Une convention de compte courant a été passée avec le président associé **ARAISSIA Rani** et cette convocation de mise à dispositions de fonds privés pour les besoins de la société s'est élevé au **30/09/2022** à la somme de **4,51 Euros**, que seront remboursés au cours des exercices à venir. Ces sommes mise à disposition pour des besoins d'investissements de la société ne porteront pas d'intérêts.

Résolution 5

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par L'Assemblée.

Le président

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the stamp.

A.R. VTC
SASU au capital de 1 000 Euros
Siege social :146 Rue de Lyon
13015 Marseille
R.C.S : 877 585 794

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 30/09/2022

Le 14/12/2022

A Marseille

ARAISSIA Rani associés de la société **A.R. VTC** , se sont présentés à l'Assemblée Général Ordinaire au siège social, sur une convocation du Président.

M. ARAISSIA Rani, préside la séance en qualité de président.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **30/09/2022**
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos **30/09/2022**
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **30/09/2022**
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le président ouvre la discussion.

Le président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le **30/09/2022** approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **30/09/2022** lesquels font apparaître un bénéfice de **2 601,01** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision n°2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **30/06/2022** faisant ressortir un **bénéfice** de **2 601.01** Euros. Le résultat antérieur présente un solde créditeur de **16 380.62** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Dividende **17 000 euros**.
- Au report à nouveau, il passera ainsi de **2 601.01 Euros** à la somme de **1 981.63** Euros après affectation.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40%, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

- **Rappel des dividendes distribués**

Dates de clôtures	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/09/2021	12 000 €		
30/09/2022	17 000 €		

Cette résolution soumise aux votes est adoptée à l'unanimité.

Décision n°3

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Une convention de compte courant a été passée avec les associés **ARAISSIA Rani** cette convention de mise à disposition de fonds privés pour les besoins de la société s'est élevée au **30/09/2022** à la somme de **4,51** Euros, qui seront remboursés au cours des exercices à venir. Ces sommes mises à disposition pour des besoins d'investissements de la société ne porteront pas d'intérêts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision n°4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités l'égal.

Cette résolution soumise aux votes est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé pour l'associé unique.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

 Président

A.R. VTC
SASU Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 146 Rue de Lyon
13015 Marseille
R.C.S : 877 585 794

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
14 DECEMBRE 2022
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
30/09/2022

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **30/06/2022** faisant ressortir un **bénéfice** de **2 601.01** Euros. Le résultat antérieur présente un solde créditeur de **16 380.62** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Dividende **17 000 euros**.
- Au report à nouveau, il passera ainsi de **2 601.01 Euros** à la somme de **1 981.63** Euros après affectation.

Le Président

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



A.R. VTC

SASU Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 146 Rue de Lyon

13015 Marseille

R.C.S : 877 585 794

Monsieur le Greffier

Du Tribunal de Commerce de Marseille

2, rue Emile Pollak

13291 MARSEILLE CEDEX 06

Le 14/12/2022

Objet : Dépôt des comptes annuels

De l'exercice clos le **30/09/2022**

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos-le
- **30/09/2022** La proposition d'affectation du résultat soumise à l'associé et la résolution votée

Nous vous prion d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

